



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

En arrêt de travail ?

DES CONVOCATIONS DEPUIS CHEZ VOUS, SANS VOUS DÉPLACER.



LE TÉLÉCONTRÔLE C'EST QUOI ?

Il s'agit d'un contrôle médical à distance, réalisé par un médecin-conseil de l'Assurance Maladie en visioconférence 100% sécurisée.

À compter de juillet 2025, cette nouvelle modalité de convocation est expérimentée dans trois régions pilotes : la Normandie, la Bourgogne-Franche-Comté et l'Occitanie.

L'assuré reste libre de choisir : s'il refuse la convocation à distance, un rendez-vous en présentiel est programmé.

LES PETITS +

- Des échanges simplifiés entre médecins-conseils et assurés ;
- Moins de déplacements, donc une empreinte carbone réduite ;
- Un gain de temps pour tous les acteurs concernés.

COMMENT ÇA MARCHE ?



J-2 : convocation adressée sur la messagerie personnelle de l'assuré.



Une connexion 100% sécurisée et rapide pour se connecter.



Accessible depuis une tablette, un smartphone ou un ordinateur.



J-1 : un SMS pour rappeler le rendez-vous.

À RETENIR SEULE LA MODALITÉ DU RENDEZ-VOUS ÉVOLUE



À distance ou en face à face, les garanties, l'exigence et les objectifs restent strictement identiques.